

Aff. n°3014

## PERSONNEL

### SUPPRESSION DU DROIT D'OPTION PERMETTANT LA COMPENSATION FINANCIERE DES COMPTES EPARGNE TEMPS

Rapporteur : Monsieur Frédéric VANHILLE, Président

La délibération Aff. n° 1702 du Comité Syndical, en date du 9 juin 2011, permet aux agents du Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre de bénéficier d'une compensation financière si les jours épargnés par l'agent sur son Compte Epargne Temps sont supérieurs à 20 jours et ce, dans la limite de 40 jours (plafonnement à 60 jours, les paiements sont donc autorisés à compter du 21<sup>ème</sup> jour épargné jusqu'au 60<sup>ème</sup> jour épargné).

Aujourd'hui, le budget du Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre ne permet plus d'engager des dépenses à ce titre. En effet, celles-ci sont ponctuelles et peu prévisibles.

Le Comité Technique du Centre de Gestion du Nord a émis un avis favorable le 28 mars 2019.

Il est donc proposé au Comité Syndical de supprimer ce droit d'option.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé qui précède et après en avoir délibéré,  
Approuve les présentes dispositions,  
Autorise le Président ou le Vice-Président à signer tout document à intervenir.

ADOPTE

*Adressé à M. le Sous-Préfet*  
*Et publié le* **12 AVR. 2019**

Fait à Dunkerque, le 4 avril 2019  
POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Président,



*(Signature)*  
Frédéric VANHILLE.

République Française  
Département du Nord  
Syndicat Intercommunal  
Des Dunes de Flandre

**EXTRAIT**  
**Du Registre des Délibérations du**  
**Comité Syndical**  
**Du Syndicat Intercommunal des**  
**Dunes de Flandre**

**Comité convoqué le** : 28 mars 2019  
**Nombre de membres du Comité en exercice** : 8

**Séance du jeudi 4 avril 2019 – 18 h 00**

**Président** : Monsieur Frédéric VANHILLE

**Secrétaire** : Madame Alexandra DEMAIRÉ

**ETAIENT PRESENTS :**

Titulaires : Frédéric VANHILLE – Bertrand LEYS – Thierry WALLYN –  
Alexandra DEMAIRÉ

Suppléants : Florence VANHILLE

**ABSENTS EXCUSES :**

Titulaires : Bernard WEISBECKER – Patrice VERGRIETE – Patrice  
BERTELOOT – Paul CHRISTOPHE a donné pouvoir à Florence VANHILLE

Suppléants : Jean-Yves FREMONT – Edith DAVID – Laurent MAZOUNI –  
Bruno DEMAN – Grégory EVRARD

**ASSISTAIENT A LA REUNION :**

Suppléants : Catherine VERLYNDE – Martine ARLABOSSE